

Jun 2022

Informations municipales

04 74 02 02 02

<http://www.rivolet.fr>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

► dans le bulletin ce mois-ci

Secrétariat de mairie	1
Conseil municipal	1
Elections législatives - Elections municipales partielles complémentaires	2
Festivités culturelles et sportives	2
Permanences "Rivolet Infos Accueil Numérique "	2
Fête du village	2
Tableau Covoiturage-Dons/Besoins	3
Inscriptions - Rentrée scolaire 2022 - 2023	3
Géo-événement - Balade géologique à Rivolet	3
Circuits de randonnée - PDIPR	3
Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts	3
Mesures d'alerte sécheresse des eaux superficielles des territoires du Rhône et de l'Est Lyonnais	4
Association Hippotoufer	6
Réunion des associations de notre village	6
Randonnée mensuelle - ASL	6
ASL / Trail de la Fontaine des Anes	6
ASL / Renforcement musculaire	7
La classe en 2 / Une fête des conscrits réussie!	7
Une lettre plus verte...Recevez-la par mail	8

Dates à retenir

02 et 16/06 : Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »
04 et 05/06 : Trail de la Fontaine des Anes
12/06 : Elections municipales partielles complémentaires (et le 19/06 en cas de second tour)
12 et 19/06 : Elections législatives
18/06 : Balade géologique à Rivolet
23/06 : Conseil municipal
25/06 : Fête du village
26/06 : Randonnée mensuelle - ASL
30/06 : Réunion des associations de notre village



MAIRIE

Secrétariat

Nous vous rappelons les **horaires d'ouverture au public**, consultable sur le site internet de la commune de Rivolet <http://www.rivolet.fr> :

- **Mardi de 7h30 à 12h**
- **Jeudi de 16h à 19h**
- **Vendredi de 10h à 12h30**

Conseil municipal

Le Conseil municipal se déroulera **le jeudi 23 juin à 20h30** dans la salle de réunion de la mairie.

Elections législatives – Elections municipales partielles complémentaires

Les élections législatives se tiendront les 12 et 19 juin prochains. Les élections municipales partielles de trois nouveaux conseillers seront organisées le 12 juin et le 19 juin aux mêmes heures que les élections législatives.

L'élection du nouveau maire et des adjoints se tiendra dans les jours suivants ces élections complémentaires.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h dans la salle de réunion de la mairie.

Nous vous remercions de vous munir de votre carte d'identité et de votre carte d'électeur.

Festivités culturelles et sportives

La municipalité remercie l'ensemble des bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour l'organisation d'événements festifs et sportifs, tels que récemment le Festival des Dindes Folles et le Trail de la Fontaine des Anes à venir.

La commune se félicite de pouvoir participer et s'impliquer dans ces manifestations, via la mise à disposition de matériel, la participation d'employés communaux, l'attribution de subventions...

Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »

Les habitants de la commune ont la possibilité de se rendre en mairie pour être accompagnés et aidés dans leurs démarches administratives. En effet, il est possible de rencontrer parfois des difficultés administratives et d'avoir besoin d'informations pour la gestion de différents dossiers.

C'est dans ce cadre que la mairie propose une permanence ouverte à toute personne intéressée.

Ce mois de juin, les permanences auront donc lieu, sur rendez-vous, **le jeudi 2 juin et le jeudi 16 juin de 18h à 19h en mairie de Rivolet.**

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter le secrétariat de mairie au 04 74 02 02 02.

Fête au village

Tous les rivoliens sont invités à participer à une après-midi-soirée festive :

Samedi 25 juin à partir de 16h sur l'aire de loisirs

Au programme :

16h-18h : On joue, on cuisine et on discute ensemble.

Nous vous proposerons des jeux de plein air variés pour tous les âges : des jeux d'adresse (molky, pétanque, palet breton...), des jeux sportifs (football, ultimate, tchoukball...), des jeux d'équipe (tir à la corde, relai course en sac, course à la valise...), des jeux coopératifs (jeu avec un parachute, fresque collective du village...)

Si vous souhaitez proposer et faire découvrir une activité de plein air, n'hésitez pas à nous contacter.

18h-19h : On découvre ensemble l'avis des Rivoliens.

On vous présentera avec convivialité les projets participatifs de la commune (permaculture) et les avis des rivoliens recueillis lors de la consultation. Chacun pourra à son rythme et suivant ses envies prendre connaissance des idées et propositions mises en scène dans une exposition.

19h-20h30 : on grignote ensemble.

Apéro offert par la municipalité puis repas – barbecue (chacun pourra apporter une boisson et/ou un plat à partager)

20h30-21h : on chante ensemble. Animation musicale avec le T.R.U.C (Terrible Rivolet Ukulélé Club)

21h – 22h : on danse ensemble.

Bal folk animé par le TRUC renforcé par des musiciens rivoliens.

Le comité participatif

Tableau Covoiturage-Dons/Besoins

La commune vous rappelle qu'un tableau Covoiturage-Dons/Besoins est à votre disposition au centre du village, sous l'arrêt de bus.

N'hésitez pas à l'utiliser pour proposer de covoiturer sur vos trajets réguliers (aller - aller/retour - retour). Il peut être également utilisé pour informer les habitants que vous avez des dons à faire (plançons-légumes-fruits en trop dans votre jardin) ou bien informer que vous êtes à la recherche d'un objet, de matériaux, d'un partage de matériel, d'une aide ponctuelle.



ECOLE

Inscriptions – Rentrée scolaire 2022-2023

Pour les enfants qui feront leur 1^{ère} rentrée scolaire au mois de septembre 2022, nous remercions les parents de prendre contact avec Monsieur Boris THOMAS, Directeur de l'École au 04 74 67 43 71 ou par mail : ce.0691105b@ac-lyon.fr



ENVIRONNEMENT

Géo-événement – Balade géologique à Rivolet le 18 juin 2022

Balade commentée de 7km, guidée par des membres de l'Association Sports et Loisirs de Rivolet (durée d'environ 3h).

Préparez-vous à découvrir comment la géologie impacte les paysages, nos maisons ou encore nos activités ! Durant cette balade géologique, découvrez une histoire vieille de 500 millions d'années, cachée sous nos pieds.

Vous apprendrez également à reconnaître quelques roches et les conditions de leur formation.

A l'issue de la randonnée, nous vous préparons une sélection de produits locaux à déguster.

Rendez-vous à 14h à la salle des fêtes de Rivolet.

Circuits de randonnée (PDIPR)

Lorsque vous empruntez les circuits tracés PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et que vous constatez un problème sur le balisage, les poteaux ou l'entretien du chemin, merci de le préciser au secrétariat de la mairie de Rivolet au 04 74 02 02 02 ou rivolet.mairie@orange.fr

Avec l'identification exact du lieu, nous pourrions faire un signalement à Destination Beaujolais qui gèrera la demande.

Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité interdite car fortement émettrice de polluants : particules, composés cancérigènes comme les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et le benzène, dioxines et furanes. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air et a des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves pour les personnes.

Les déchets verts des particuliers sont à considérer comme des déchets ménagers. Leur brûlage à l'air libre est un mode d'élimination par défaut qui ne peut être toléré que lorsque le recyclage ou

tout autre forme de valorisation est inenvisageable.

Les déchets concernés sont : tontes de pelouse, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du code pénal).

Mesures d'alerte sécheresse des eaux superficielles des territoires du Rhône et de l'Est Lyonnais

La commune de Rivolet est concernée par les mesures d'ALERTE sur le réseau hydrographique.

Le niveau d'alerte renforcée se traduit par des mesures de restrictions sur les usages domestiques des particuliers, des collectivités et des entreprises quelle que soit l'origine de l'eau.

Pour les usages d'agrément et domestiques, les principales mesures de restriction concernent :

- *L'interdiction d'arroser entre 9h et 20h les potagers domestiques.*
- *L'interdiction d'arroser entre 10h et 18h les espaces verts en goutte-à-goutte ou pied-à-pied en pleine terre.*
- *L'interdiction d'arroser entre 12h et 18h les plants culturels patrimoniaux labellisés et les jeunes plantations d'arbres/arbustes en pleine terre pendant les 3 premières années.*
- *L'interdiction 24h/24 d'arroser les espaces verts : pelouses, massifs fleuris, plantes en containers, pots, bacs (hors goutte-à-goutte ou pied-à-pied en pleine terre).*
- *L'interdiction 24h/24 de laver les voitures hors stations professionnelles sauf obligation professionnelle.*
- *L'interdiction 24h/24 de remplir les piscines à usage familial, à l'exception de la première mise en eau, et l'interdiction de les vidanger dans les cours d'eau.*
- *L'interdiction 24h/24 de laver les toitures et façades de bâtiment (habitation...) sauf ravalement et les voies privées.*
- *L'interdiction 24h/24 de laver les voiries sauf impératif sanitaire ou de sécurité et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques.*
- *L'interdiction 24h/24 de prélever de l'eau pour les ouvrages de géothermie sur eau de nappe ne réinjectant par l'eau dans la nappe.*
- *L'interdiction 24h/24 de faire fonctionner des fontaines publiques à circuit ouvert.*
- *L'interdiction 24h/24 de vidanger les plans d'eau et de faire des prélèvements à usage domestique.*

Pour les usages agricoles, les prélèvements autorisés doivent être réduits de 50 % par rapport à la moyenne hebdomadaire, tout en laissant un débit « réservé » pour le cours d'eau.

Pour les usages industriels et commerciaux : les modalités sont définies dans leurs arrêtés d'autorisation, les usages de l'eau devant se limiter toutefois au strict nécessaire.

Mesures de restriction à respecter dans les territoires du Rhône et de l'Est lyonnais

Usages d'agrément

Gestes
Éco-
citoyens

ALERTE RENFORCÉE



Mesures d'interdiction des usages



INTERDICTION des prélèvements dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement (retrait ou obturation de tout dispositif)



INTERDICTION d'arrosage des espaces verts public ou privés sauf exceptions*



INTERDICTION d'arrosage des espaces sportifs public ou privés sauf les nuits du lundi, mercredi, vendredi et samedi de 18h à 10h le lendemain



INTERDICTION de remplir les piscines sauf pour compléments et pour les nouvelles constructions
Interdiction de vidange dans les cours d'eau



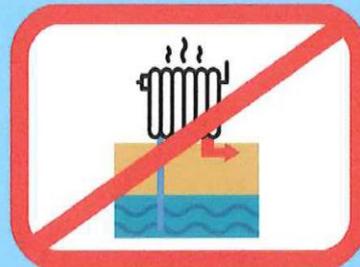
INTERDICTION de lavage des véhicules sauf en station professionnelle et uniquement avec des lances « haute pression »



INTERDICTION de lavage des façades, toitures sauf exceptions*



INTERDICTION de laver les voiries ou les voies privées sauf impératif sanitaire ou de sécurité pour collectivités et entreprises



INTERDICTION des prélèvements d'eau pour les ouvrages de géothermie sur eau de nappe ne réinjectant pas l'eau dans la nappe



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines/brumisateurs à circuit ouvert sauf canicule niveau 3*

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet du Rhône
Et Découvrez notre carte interactive



<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>



ASSOCIATIONS

Association Hippotoufer

Le petit festival des dindes folles vient juste de se terminer et il laisse aux organisateurs et organisatrices l'impression que cette 17^{ème} édition a été réussie à tous points de vue.

Le public est venu nombreux et le soleil était présent : quoi de mieux pour réussir un festival !!

Nous profitons de cet encart pour remercier chaleureusement la mairie de Rivolet pour la subvention qu'elle nous a accordée et pour l'aide apportée pour le festival : mise à disposition de la salle des fêtes, aide précieuse des cantonniers et disponibilité de la secrétaire de mairie.

Un grand merci à toutes ces personnes !!

Merci aussi à tous les habitants de Rivolet pour leur participation en tant que bénévoles ou spectateurs. Rendez-vous donc pour la 18^{ème} édition en 2024 !!

Réunion des associations de notre village

*Nous proposons aux responsables des associations rivoliennes une rencontre **le jeudi 30 juin à 18h30 dans la salle de la mairie** afin d'organiser le planning de l'utilisation des salles communales (salle de réunion, salle de motricité, salle des fêtes) pour l'année 2022/2023. Nous ferons aussi le point sur les événements des associations pour l'année écoulée.*

Vous pourrez aussi, si vous le souhaitez, partager vos projets à venir.

Un petit pot de l'amitié offert par la municipalité clôturera cette rencontre.

ASL – Randonnée mensuelle

*La prochaine randonnée mensuelle aura lieu **le dimanche 26 juin** (le 4^{ème} dimanche du mois).*

Départ à 9 heures, place Auderville.

Durée : environ 3 heures

ASL / Trail de la Fontaine des Ânes : c'est parti pour 10 ans !

Les samedi 4 et dimanche 5 juin, Rivolet accueillera bon nombre de trailers qui viendront participer à l'un des 5 parcours proposés.

Au programme :

- Un parcours de 88 km dont le départ sera donné à 22h30 le samedi.*
- Un parcours de 61 km avec départ à 4h du matin.*
- Et nos habituels formats : 13, 20 et 39 km dont les départs seront donnés entre 8h et 9h15*

N'hésitez pas à sortir de chez vous pour venir encourager les concurrents lors des départs mais aussi à l'arrivée.

Déjà deux Rivoliens sont inscrits sur le 88km. Nous leur souhaitons une belle course.

A noter que les personnes habitant au cœur du village, seront vraisemblablement réveillées par le top départ matinal du 61km qui sera donné à 4h du matin. D'avance nous nous excusons de ce désagrément.

Par ailleurs, nous tenons à informer tous les Rivoliens qu'aucun véhicule ne pourra stationner sur les parkings de la Salle des fêtes et des cimetières, lesquels sont strictement réservés à l'organisation et aux secours.

Merci de votre compréhension.

ASL / Renforcement musculaire

La saison 2022-2023 est à l'étude. Les personnes inscrites à la saison 2021-2022 seront d'office sollicitées par mail pour connaître leurs intentions de participation pour la prochaine saison.

Pour les potentielles nouvelles recrues, n'hésitez pas à venir tester les cours de renforcement d'ici fin juin

- *le lundi de 18h15 à 19h15*
- *le mercredi de 19h30 à 20h30*

Renseignements auprès d'Aude Brisseau par mail (audebrisseau@hotmail.com) ou par téléphone 06 77 07 88 33.

Classe en 2 / Une fête des conscrits réussie !

Cette année, la classe en 2 a souhaité bousculer les habitudes en revisitant sa fête des conscrits.

Une édition sous un soleil radieux, en mode "guinguette".

Un moment très réussi, où la bonne humeur des conscrits, de leurs invités, mais également de nombreux Rivoliens qui ont pris part à ce week-end, a réchauffé les cœurs.

Nous remercions vivement toutes celles et tous ceux qui ont partagé ces festivités avec nous.

C'était un week-end MAGIQUE !

La Mairie de Rivolet

Vers une lettre plus verte....

Recevez-la par mail !

Dans un souci de développement durable et de lutte contre le gaspillage, nous vous proposons de recevoir la lettre verte directement par messagerie électronique.

Pour cela, rendez-vous sur le site de la commune www.rivolet.fr et compléter le formulaire proposé.

Cette démarche vous permettra de disposer d'informations plus complètes plus rapidement.